

Recensement agricole 2020

Le cheptel porcin en légère baisse et les élevages grossissent

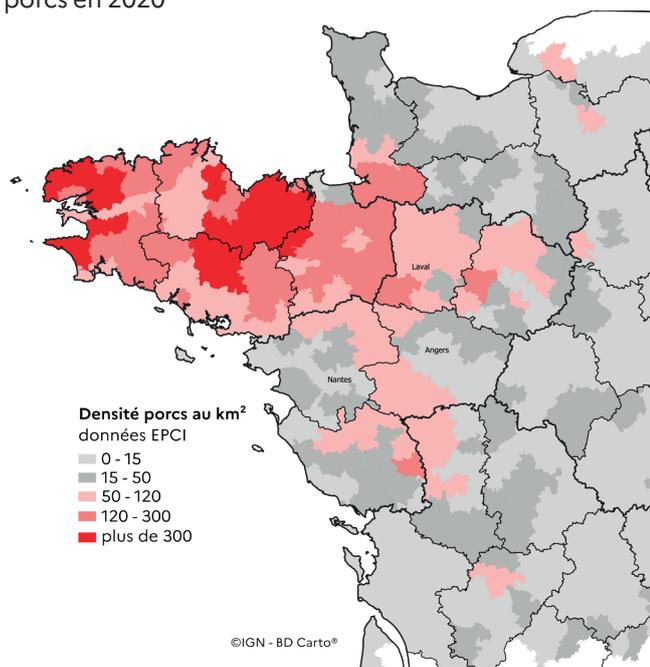
L'élevage porcin en Pays de Loire occupe la deuxième place derrière la Bretagne. Avec près de 1 300 exploitations en activité en 2020, la région représente 11,7 % du cheptel national. Si les ateliers porcins sont beaucoup moins nombreux qu'il y a dix ans, le cheptel ligérien a reculé seulement de 4 %. La taille par atelier a augmenté en moyenne. De fait, les structures individuelles réduisent de moitié, tandis les formes sociétaires résistent mieux. Les ateliers « naisseurs-engraisseurs » représentent plus de 4 exploitations sur 10, mais détiennent les deux tiers du cheptel porcin. Le caillebotis intégral est le mode de logement majoritaire dans les élevages. Le quart des exploitations porcines sont sous Label Rouge. La diversification des exploitations est orientée vers la vente d'énergie solaire, la découpe de viande, sa transformation plus élaborée et vers la prestation de travaux agricoles. Le renouvellement des générations permet d'être optimiste sur le devenir des exploitations porcines.

Le cheptel porcin ligérien s'érode légèrement, malgré la perte de près d'un tiers des exploitations en 10 ans

En 2020, la région des Pays de la Loire compte 1,56 millions de porcs soit un cheptel en diminution de 4 % par rapport à 2010. Le nombre d'exploitations, près de 1 300 en 2020, est en chute de 31 %. En conséquence, le nombre de porcs par exploitation s'est accru. Enfin, la part des exploitations élevant au moins un porc sur l'ensemble des exploitations enquêtées lors du recensement agricole passe, quant à elle, de 5,8 % en 2010 à 4,9 % en 2020.

En 2020, 1 139 exploitations de porcs produisent au moins 20 truies ou au moins 100 porcs ou disposent au moins d'une capacité d'engraissement de

Carte 1 : les porcs sont situés majoritairement en Bretagne
Densité de porcs en 2020



Source : Agreste-Recensement agricole 2020

Tableau 1 : chiffres clés des élevages porcins en Pays de la Loire en 2020

Périmètre	Nombre d'exploitations ayant des porcs en 2020		Évolution du nombre d'exploitations ayant des porcs entre 2010 et 2020 (en %)		Nombre d'exploitations spécialisées porcines en 2020	SAU moyenne des exploitations ayant des porcs (en ha)	Cheptel moyen de porcs en 2020 (têtes)	Cheptel porcine (milliers de têtes)	Évolution du cheptel moyen de porcs (en têtes) entre 2010 et 2020 (en %)	Part du cheptel de la région de porcs (en %)
	(>0)	Seuil activité	(>0)	Seuil activité						
France métropolitaine	13 048	8 643			4 573	92	1 533	13 255		
Bretagne	4 168	3 974			2 466	81	1 887	7 501		
44	185	147	70,6 %	72,1 %	87	120	1 727	254	135,1 %	16,3 %
49	260	202	72,6 %	64,3 %	100	101	1 396	282	149,0 %	18,1 %
53	383	354	60,3 %	62,9 %	137	97	1 193	422	135,7 %	27,1 %
72	273	260	72,0 %	74,9 %	102	119	1 302	338	141,5 %	21,7 %
85	201	176	76,1 %	78,2 %	81	112	1 483	261	131,0 %	16,8 %
Pays de la Loire	1 302	1 139	68,6 %	68,9 %	507	108	1 368	1 558	139,2 %	100,0 %

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

100 porcs, soit 31 % de moins qu'en 2010. Ces exploitations représentent 87 % des exploitations ayant au moins un porc, mais 99,8 % du cheptel porcine. Ce seuil d'activité sera celui appliqué dans la suite de cette étude.

Le cheptel moyen de ces élevages porcins est de 1 368 porcs (+ 385 porcs en 10 ans). Les troupeaux continuent de s'agrandir : en 2020, 48 % des élevages ont plus de 1 000 porcs contre 35 % en 2010. De ce fait, la taille économique des élevages augmente : 94 % des élevages sont des grandes exploitations contre 90 % en 2010 (cf. *Sources et méthodologie*).

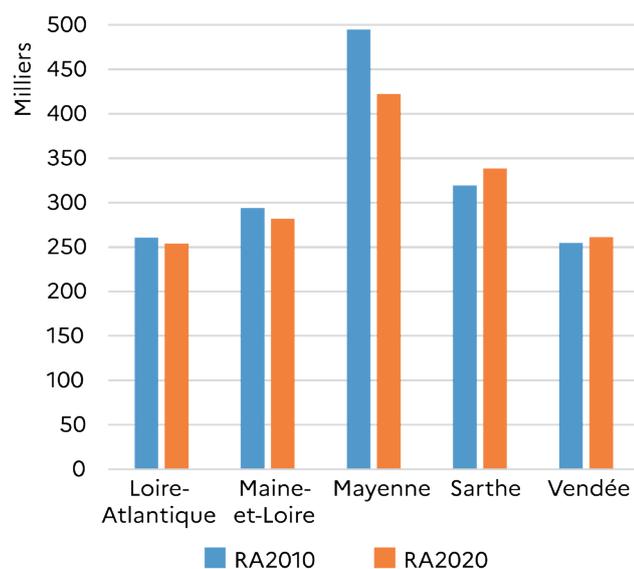
La Bretagne est la première région de France pour la production porcine. Plus d'un porc français sur deux élevé en France vient d'un élevage breton. Cette région possède le plus grand nombre d'exploitations (3 975), représentant 46 % des exploitations porcines métropolitaines. La taille moyenne de ses troupeaux est de 1 887 têtes, plus importante que la taille moyenne nationale (1 533). La production porcine française est donc concentrée dans l'Ouest de la France.

Le cheptel est plus important en Mayenne

La Mayenne accueille près d'un élevage porcine sur trois, mais seulement un peu plus d'un quart du cheptel global. Les quatre autres départements détiennent chacun entre 16 % et 22 % du cheptel régional. Au cours de la

décennie, les porcs à l'engraissement ont perdu 15 % de leur cheptel sur la région, notamment en Mayenne (- 23 %) et dans une moindre mesure en Sarthe (- 6 %).

Graphique 1 : le cheptel grossit légèrement en Sarthe et en Vendée
Cheptel de porcs par départements ligériens



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Les élevages mayennais sont plus réduits avec 1 190 têtes en moyenne (un peu moins qu'en Sarthe et en Maine-et-Loire) contre plus de 1 400 en Vendée et 1 700 en Loire-Atlantique. Ces moyennes cachent de gros écarts. En effet, un quart des élevages possède moins de 450 têtes (seulement 5 % du cheptel) et un autre quart dépasse 1 890 têtes (58 % du cheptel).

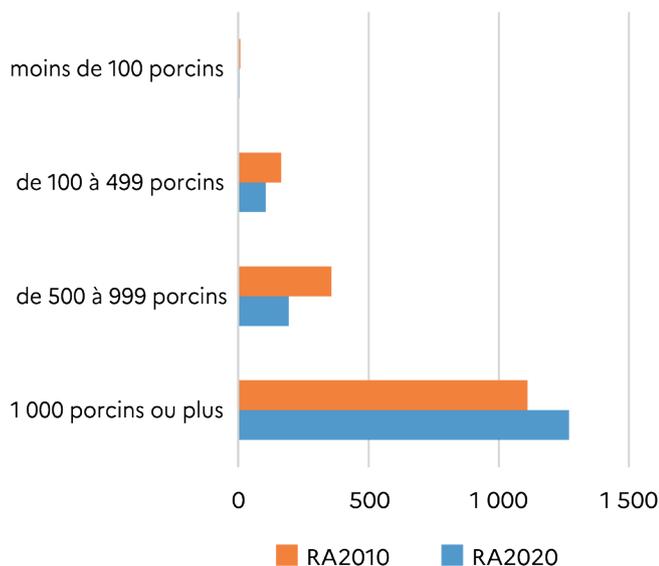
Les troupeaux régionaux s'agrandissent, passant d'une taille moyenne de 982 à 1 368 têtes entre 2010 et 2020 (+ 39 %). Pour comparaison, la moyenne nationale s'établit à 1 526 en 2020. Le nombre de troupeaux de moins de 1 000 têtes a diminué fortement et ceux de plus de 1 000 têtes moins fortement (respectivement - 44 % et - 7 %). Les grands élevages d'au moins 1 000 porcins représentent 48 % des exploitations concernées en 2020, contre 35 % en 2010 et ils détiennent 81 % du cheptel régional, contre 68 % en 2010. La même tendance est observée au niveau national pour les grands élevages d'au moins 1 000 porcins qui détiennent aujourd'hui 85 % du cheptel contre 77 %, il y a 10 ans.

Les deux tiers du cheptel porcin se trouvent dans des ateliers « naisseurs-engraisseurs »

Au recensement de 2020, 42 % des éleveurs de porcs sont « naisseurs-engraisseurs », 50 % sont « engraisseurs » et seulement 9 % sont « naisseurs ». Les naisseurs-engraisseurs représentent plus de 4 exploitations sur 10, mais détiennent deux tiers du cheptel porcin. Cette proportion a très peu évolué depuis la date du dernier recensement de 2010.

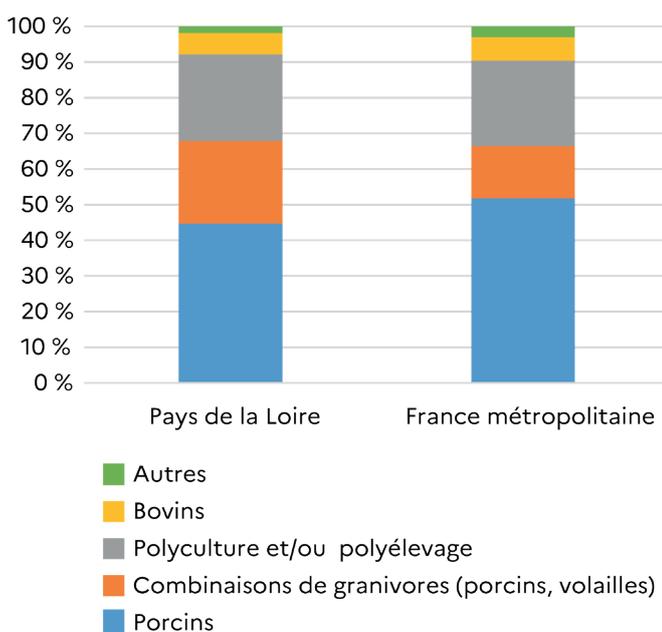
Graphique 2 : les grandes exploitations deviennent plus nombreuses

Répartition des effectifs de porcs par taille d'exploitation en Pays de la Loire



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Graphique 3 : la répartition des exploitations ayant des porcins par OTEX en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Moins de la moitié des élevages porcins dans des exploitations spécialisées

Les élevages porcins sont spécialisés pour 45 % en élevage porcin pour un cheptel de 68 %. Le reste du cheptel se répartit entre les diverses combinaisons de granivores pour 19 % et les exploitations de polyculture et/ou polyélevage dominantes pour 11 % et toutes les autres OTEX pour 2 %. La part des exploitations spécialisées

s'accroît très légèrement depuis 2010 (+ 2 points), mais reste en dessous du niveau national (53 %). Parmi les exploitations spécialisées porcins, ce sont celles regroupant le naisseur et l'engraissement qui concentrent 59 % des exploitations et 71 % du cheptel.

Plus de surfaces agricoles sont utilisées dans les exploitations élevant des porcs

L'agrandissement des troupeaux s'est accompagné d'une augmentation de la surface agricole utilisée (SAU) par exploitation. La SAU moyenne a augmenté de 27 %, passant de 86 hectares (ha) en 2010 à 108 ha en 2020. La surface en céréales moyenne est de 54 ha, la surface fourragère

moyenne est de 43 ha, dont 20 ha de surface toujours en herbe. Les ateliers spécialisés porcins ont une SAU de 55 ha en 2010 pour 75 ha en 2020, l'ensemble des exploitations ligériennes ayant une surface moyenne de 79 ha en 2020. Les exploitations spécialisées sont pourvues d'une surface dédiée en céréales (51 ha) dans la moyenne des exploitations en ayant, mais peu de surfaces fourragères (15 ha). Néanmoins, les exploitations spécialisées naisseurs et engraisseurs ont consacré une proportion plus élevée en céréales (69 ha) pour accroître leur autonomie alimentaire.

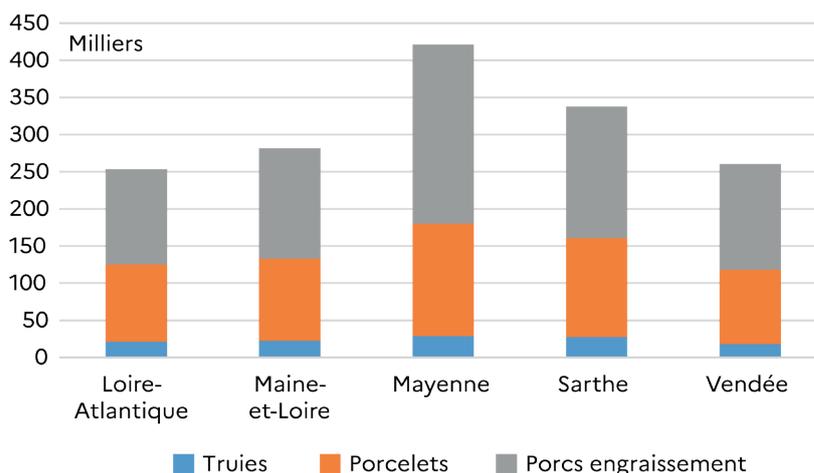
Une progression des GAEC en 10 ans

En 2020, en Pays de la Loire, 19 % des éleveurs de porcs sont des exploitations individuelles et 68 % sont des sociétés. Le nombre d'exploitations individuelles (212) diminue de 55 % depuis 2010. Les GAEC offrent le statut d'associé à tous les exploitants (en moyenne 2,7 associés au sein d'un GAEC). Malgré la diminution de 31 % du nombre des élevages porcins en 10 ans, le nombre d'exploitations en GAEC (381) ne diminue que de 11 %.

Les élevages porcins sous Label Rouge disposent d'un cheptel moyen et d'une SAU moyenne supérieurs

Les Pays de la Loire sont la deuxième région derrière la Bretagne pour les élevages sous Label Rouge. 23,6 % des élevages porcins ligérien sont en Label Rouge en 2020, soit le quart du cheptel porcins ligérien. C'est le département de la Sarthe qui connaît la proportion la plus importante d'exploitation et de cheptel sous Label de la région (41 %). Les porcins sous Label Rouge se trouvent dans des élevages de plus grande taille : 1 445 porcs par exploitation sous Label contre 1 370 porcs pour l'ensemble. Les élevages porcins sous Label possèdent plus de SAU en moyenne (120 ha contre 108 ha pour l'ensemble des exploitations au-dessus du seuil). Ce sont les surfaces en céréales qui sont plus grandes ; un élevage porcins sous Label Rouge dispose de 63 ha de céréales en moyenne en 2020 contre 54 ha pour l'ensemble des élevages porcins.

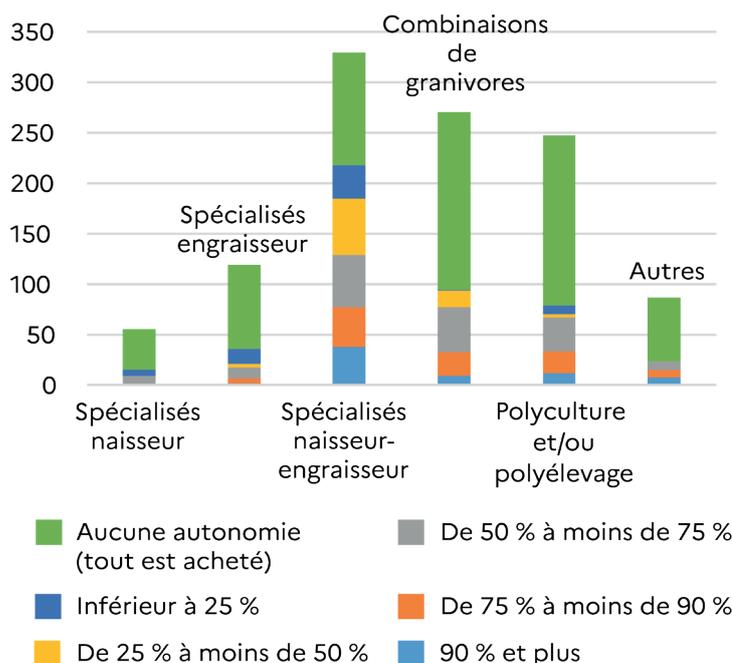
Graphique 4 : la répartition du cheptel porcine en Pays de la Loire



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 5 : l'autonomie alimentaire des exploitations est plus importante dans les élevages spécialisés naisseurs-engraisseurs

Répartition du nombre d'exploitations ayant des porcins par OTEX en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les élevages porcins en agriculture biologique ou en conversion disposent d'un cheptel moyen et d'une SAU moyenne plus petits

7,4 % des élevages porcins ligérien sont en agriculture biologique ou en conversion en 2020 (13,8 % pour l'ensemble des exploitations) ; soit 3 % du cheptel porcins ligérien. Par

rapport à l'ensemble des élevages porcins, le cheptel moyen de porcs des exploitations porcines bio et la SAU moyenne sont plus faibles : 560 porcs par exploitation bio contre 1 370 porcs par exploitation et - 23 ha en moyenne pour la SAU.

Les porcins bio se trouvent dans des élevages de plus petite taille : les élevages inférieurs à 1 000 porcs concentrent 70 % des effectifs de porcs, contre 19 % pour l'ensemble

des élevages. Les élevages porcins en agriculture biologique possèdent moins de SAU en moyenne (85 ha contre 108 ha pour l'ensemble des exploitations au-dessus du seuil). Les surfaces en fourrage sont égales en moyenne (près de 41 ha) pour des cheptels plus faibles. Ce sont les surfaces en céréales qui sont plus petites ; un élevage porcin en agriculture biologique dispose de 32 ha de céréales en moyenne en 2020 contre 54 ha pour l'ensemble des élevages porcins.

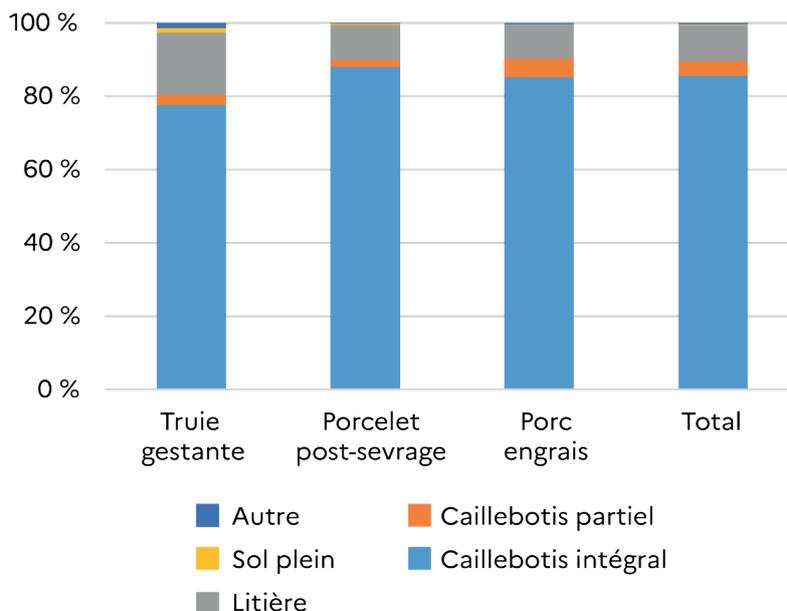
Le logement des porcs

Le choix des bâtiments abritant les animaux est important car ils représentent un investissement conséquent et ils sont utilisés de nombreuses années. Les logements ont un impact sur les conditions de travail de l'éleveur, les résultats technico-économiques de l'exploitation, la santé et le bien-être des porcs. Moins de 1 % des exploitations déclarent conduire des porcs en plein air intégral ; 96 % des exploitations n'ont aucun porc élevé en plein air intégral (cf. [Sources et méthodologie](#)). Ce sont les truies qui bénéficient le plus du régime de plein air intégral (2,5 % des truies et 47 % des porcins en plein air intégral). Parmi les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), les exploitations en agriculture biologique pratiquent le plus la conduite du plein air au moins partiel (36 % contre 4 % pour l'ensemble). Le logement choisi pour l'agriculture biologique est la litière à 72 % contre le caillebotis intégral pour 88 % pour le mode conventionnel.

Le caillebotis intégral est le grand leader des logements. 86 % des capacités de places sont dans des bâtiments installés avec un caillebotis intégral (cf. [Sources et méthodologie](#)). En 10 ans, la part que représente ce mode de logement a progressé de 9 points. Le bâtiment conçu en caillebotis intégral offre une commodité de gestion. Les déjections sont recueillies dans une fosse, sans manipulation humaine. Cela permet une utilisation de ces effluents directement pour un épandage ultérieur. Par ailleurs, ce mode de logement nécessite moins de paille. Plus les troupeaux porcins sont grands, plus les caillebotis sont fréquents.

Graphique 6 : le caillebotis intégral est le mode privilégié

Répartition du mode de logement par porc en Pays de la Loire



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Le traitement des effluents

64 % de la SAU des exploitations porcines est fertilisée par des déjections animales. Ces effluents jouent un rôle positif pour l'apport d'azote pour les cultures. 9 % des exploitations (majoritairement celles avec une grande SAU) importent des déjections d'autres exploitations représentant 39 milliers de m³ de lisier/purin. 48 % des exploitations (le plus souvent celles de petite SAU) exportent des déjections vers d'autres exploitations, essentiellement du lisier/purin pour un volume de 905 milliers de m³.

Seules 29 exploitations (soit 2,6 %) de grandes tailles, exportent des déjections pour méthanisation dont 19 pour plus de la moitié de leurs effluents. Le caillebotis intégral est le mode de logement nécessaire pour permettre cette utilisation des effluents. Sans surprise, la conduite en agriculture biologique semble exclure de fait le recours à la méthanisation.

La quasi-totalité des exploitations (97 %) stockent des déjections qu'elles ont produites. Les capacités de stockage tiennent compte des effluents produits dans l'exploitation et des surfaces agricoles à fertiliser. Les capacités les plus importantes sont issues des caillebotis (838 milliers de m³), des fosses non couvertes

(937 milliers de m³), dans le champ (277 milliers de m³), des fosses avec couverture artificielle souple imperméable (bâche...), les fumières couvertes ou non puis enfin, les litières accumulées. Les installations qui stockent les déjections le plus longtemps, sont sous les caillebotis (au moins 5 mois pour la moitié) et les fosses non couvertes (au moins 6 mois pour la moitié).

La production d'énergie concerne le plus d'exploitations (14 %) parmi les activités de diversification

Les activités de diversification se répartissent en transformation de produits agricoles et production d'énergie, partage de travail, production de bois, en activité touristique et des activités de négoce. En Pays de la Loire en 2020, la vente d'énergie via l'utilisation de panneaux photovoltaïques est réalisée par 11 % des élevages porcins contre 5 % pour l'ensemble des exploitations de la région. De nombreux bâtiments ont été construits ou rénovés, permettant l'installation de panneaux photovoltaïques. La réalisation de travaux agricoles pour d'autres exploitations (moisson, fenaison, vendange, entretien de clôtures, curage de fossés...) est l'activité de

diversification qui vient en deuxième position (hors transformation) avec 5 % des exploitations concernées. 11 % des exploitations effectuent de la transformation de produits agricoles ; 8 % des exploitations porcines transforment leur viande en pâtés, salaisons et conserves et 7 % effectuent des découpes de viandes, des caissettes. Ces ateliers ont augmenté en nombre en 10 ans.

La vente en circuit court est moins utilisée dans les exploitations porcines avec une part en légère augmentation

En 2020, 14,5 % des exploitations porcines ont commercialisé un de leur produit par un circuit court contre 10,8 % en 2010. Pour l'ensemble des exploitations agricoles ligériennes, le taux de recours à au moins un circuit court est de 19,9 % en 2020. Les circuits courts sont plus présents en Vendée (23,9 %). Le produit le plus commercialisé en circuit court pour ces exploitations sont les produits à base de viande (12,9 %). Les circuits courts se déclinent en ventes directes et en ventes avec un seul intermédiaire (cf. *Sources et méthodologie*). La commercialisation par au moins un circuit court utilise une vente directe dans 89,1 % des cas et seulement pour 10,9 % des cas avec un intermédiaire exclusivement. Le mode de circuit court plébiscité est la vente directe à la ferme pour près de trois fois sur quatre, viennent ensuite la vente en point de vente collectif et auprès de commerçants détaillants pour un cas sur cinq.

La productivité de la main-d'œuvre augmente

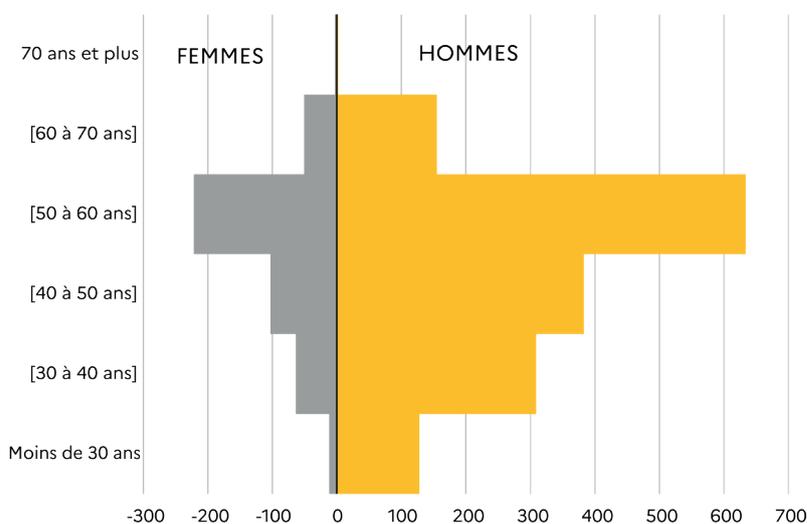
La production porcine nécessite davantage d'ETP que les autres exploitations pour fonctionner : 2,56 ETP en moyenne contre 2,21 ETP dans l'ensemble des exploitations de la région en 2020. Pour 2010, les éleveurs ayant des porcins employaient 2,29 ETP en moyenne contre 1,86 ETP pour l'ensemble des exploitations. Les élevages de porcins passent ainsi de 3 790 ETP à 2 910 ETP entre 2010 et 2020, soit une baisse de 33 %. Parmi les évolutions négatives, la main d'œuvre

familiale est la plus touchée par une baisse de 31 % en ETP. Par exploitation, le nombre d'ETP augmente de 12 % en passant 2,29 ETP à 2,56 ETP en accord avec l'augmentation de la taille des exploitations. Pour les chefs et coexploitants, cette part augmente de 3 % pour passer de 1,64 à 1,7. Celui de la main d'œuvre familiale est stable à 0,16 tandis que celui de la main d'œuvre non familiale permanente augmente de 47 % (0,41 ETP en 2010 contre 0,6 en 2020). La main d'œuvre mobilisée au sein des élevages de porcins assume plus de travail en 2020 qu'en 2010. En effet, en moyenne, 1 ETP gère 429 porcins en 2010, alors qu'en 2020, le même ETP s'occupe de 535 porcins. Dans les dix dernières années, on a donc eu à la fois une augmentation de la main d'œuvre moyenne au sein d'exploitations de plus en plus grandes, mais également un accroissement de la productivité de la main d'œuvre au sein de ces exploitations. Le nombre de porcins par ETP a crû de 25 %.

En 2020, la part des femmes parmi les chefs exploitants et coexploitants des exploitations ayant des porcins est de 22 % pour seulement 11 % de femmes parmi le total des chefs d'exploitations. La part des femmes dans les exploitations détenant des porcins en Pays de la Loire est inférieure de 2 points à celle constatée au niveau national (24 %).

Graphique 7 : répartition des chefs d'exploitation et coexploitants dans les élevages porcins en Pays de la Loire en 2020

Effectif par classe d'âge et par sexe



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les éleveurs de porcins restent relativement jeunes, malgré un vieillissement depuis 2010

Avec une moyenne d'âge de 47,6 ans, les éleveurs de porcins de la région ont pris plus d'une année depuis 2010 (46 ans). La part des éleveurs de porcins de moins de 40 ans est de 24,8 % en 2020. En Pays de la Loire, seulement 10,2 % des exploitants élevant des porcins sont âgés de 60 ans et plus (24 % pour les éleveurs de porcins en France métropolitaine) et 16,4 % pour les chefs d'exploitations en région toutes productions confondues.

Les exploitations porcines ont des projets de reprise proportionnellement supérieurs à l'ensemble des exploitations régionales

Parmi les exploitations porcines ayant un chef d'exploitation de plus de 60 ans, 47 % prévoient une reprise de leurs exploitations (contre 15 % de l'ensemble des exploitations ligériennes).

Sources et méthodologie

Les résultats de cet article sont issus des recensements agricoles 2010 et 2020. **Le champ de l'étude porte sur les exploitations ayant une activité porcine significative, c'est-à-dire les exploitations ayant au moins 20 truies ou au moins 100 porcs ou au moins 100 places d'engraissement.**

- Les systèmes d'élevage ont été définis en fonction des catégories de porcins :
 - les ateliers **naisseurs purs** détiennent au moins 20 truies, moins de 100 porcs à l'engrais et moins de 100 places destinées aux porcs à l'engrais ;
 - les ateliers **engraisseurs** détiennent moins de 20 truies et au moins 100 porcs à l'engrais ou 100 places destinées aux porcs à l'engrais ;
 - les ateliers **naisseurs-engraisseurs** détiennent au moins 20 truies et au moins 100 porcs à l'engrais ou 100 places destinées aux porcs à l'engrais.
 - 23 cas ont été reclassés en autres cas, en naisseur dans le cas de porcelet seul sans capacité d'engraissement et naisseur-engraissement dans les autres cas.

■ **La production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations.

Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : « micro » (moins de 25 000 euros de PBS), « petite » (entre 25 000 et 100 000 euros), « moyenne » (plus de 100 000 euros) voire « grande » (plus de 250 000 euros). La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est généré par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019.

Pour plus d'informations, voir sur [Agreste le site de la statistique agricole / PBS](#)

■ Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière soit 225 jours par an.

■ Un **circuit court** est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la **vente directe** du producteur au consommateur (à la ferme, sur les marchés, par correspondance ou Internet...), soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait **qu'un seul intermédiaire** entre l'exploitant et le consommateur (restauration, commerçant détaillant, grandes et moyennes surfaces...).

■ **Les ateliers de diversification** regroupent les activités lucratives réalisées par l'exploitant autres que directement agricoles : transformation de produits agricoles, production d'énergie, travail à façon, travail du bois, agro-tourisme...

■ **Plein air intégral** : certains éleveurs réussissent cependant à élever tous leurs bovins ou certains bovins sans jamais les faire rentrer en bâtiment.

■ **"Caillebotis intégral"** : signifie que la totalité de la surface sur laquelle évoluent les animaux est faite de sol perforé avec des fentes plus ou moins larges, qui laissent passer les excréments à travers, grâce au piétinement par les animaux. Aucune partie de la case n'est en sol plein, contrairement au caillebotis partiel, pour lequel une partie de la surface, en priorité l'aire de repos, n'est pas perforée (quitte à laisser écouler les urines).

Pour en savoir plus, accéder

- à la publication nationale relative au recensement agricole 2020

Catherine Barry, « Recensement agricole 2020 – Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM », SSP - Mission Diffusion des données, Octobre 2022

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2213/detail/>

- à la publication de la région de Bretagne relative aux porcins du RA 2020

Dossier « La filière porcine en Bretagne » paru en Février 2024

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/R53Do2401/detail/>

- à la publication régionale relative aux porcins, réalisée à l'issue du recensement précédent (RA2010)

Michel Maréchal « Moins d'élevages porcins, plus grands et plus spécialisés », DRAAF Pays de la Loire, avril 2012.

<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/les-publications-issues-du-recensement-agricole-ra-2010-a1673.html>



www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information statistique et
économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cédex 2
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Annick Baille
Directeur de publication (intérim) : Pierre Schwartz
Rédactrice en chef : Hélène Guillard
Rédaction : Odile Grosmesnil
Composition : Isabelle Laurens
ISSN 2728-3194 - Dépôt légal : à parution
© Agreste 2024